

20

# L'écho de Vagnas

en Ardeche méridionale



Jun 2022

## Edito

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

La fin de l'année scolaire pour nos petits VAGNASSIENS approche doucement mais sûrement. Elle s'est accompagnée de la traditionnelle fête de l'école qui a eu lieu le 24 Juin à 18h dans la cour de récréation. A cette occasion un cadeau offert par la mairie, a été remis aux cinq élèves qui vont emprunter le chemin du collège. Une page se tourne pour eux et nous leur avons souhaité bonne continuation et réussite dans leur parcours scolaire. A partir du 1<sup>er</sup> juillet, une exposition sera installée à la Maison pour Tous et en cheminement dans les rues du village. La population est chaleureusement invitée à venir admirer le travail réalisé par les élèves sur le thème des aborigènes.

Désormais, c'est la canicule qui s'installe et j'invite la population à prendre soins les uns des autres en prenant des nouvelles de ses voisins, en s'hydratant correctement et en évitant de sortir aux heures les plus chaudes. La maison pour Tous est climatisée et j'invite les personnes qui ont en besoin à venir s'y rafraichir. De l'eau fraîche sera également à votre disposition.

En cas de nécessité appelez la mairie au 04 75 38 62 97 aux heures d'ouvertures ou aux numéros suivants :

- 06 25 49 33 49 Mme Josiane BOUNIOL Adjointe au CCAS

- 06 27 45 73 67 M. Michel FAILLA Premier Adjoint

- 06 85 40 17 92 Mme Monique MULARONI Maire

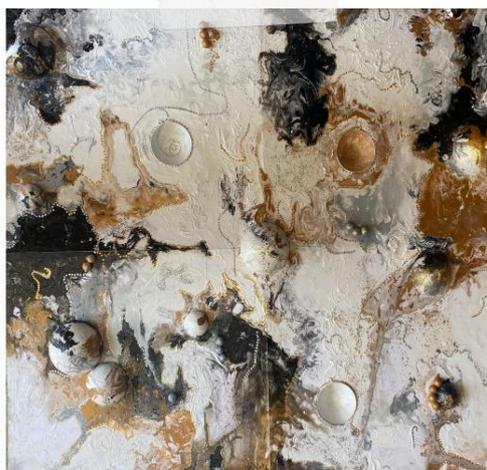
Cette année, après trois années d'absence, l'ARDECHOISE a de nouveau traversée notre village, les nombreux cyclistes ont été accueillis sur la place du village par nos bénévoles, qui les ont reçu avec une petite restauration et des boissons fraîches. Ils étaient 79 à avoir fait une halte pour la nuit. 42 étaient reçus au camping de Saint Sauvyre et 7 à l'hôtel La Bastide d'IRIS.

N'oubliez pas les nombreuses festivités que vous proposent, pour cet été, toutes nos Associations. Merci aux élus pour leur implication dans la gestion communale.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

Monique MULARONI  
Maire

VENDREDI  
**01**  
JUILLET



## PORTES OUVERTES DE L'ÉCOLE DE VAGNAS

Accueil des nouveaux élèves  
Présentation des projets réalisés

**15h30** Début des portes ouvertes

- Restitution du projet « par mots et par vin »
- Photos de la sortie au centre équestre

**16h** Goûter dans la cour

**17h** Exposition du projet art aborigène

- Déambulation dans le village

**17h30** Vernissage à la maison pour tous

- Pot offert par la mairie

# Le conseil municipal du 14 avril 2022

Lors de cette séance, le conseil municipal a examiné les questions et pris les décisions suivantes :

## 1. Installation de caméras de vidéosurveillance dans la commune.

M. MARRON, maire de Labastide de Virac, invité, a expliqué les conditions de la mise en place de ces caméras dans sa commune, notamment leur implantation, leur coût (avec les subventions possibles) et leur efficacité notamment dans la lutte contre les incivilités et les vols, le Conseil a délibéré sur le principe d'une telle installation à Vagnas.

Sur le principe même, certains conseillers font valoir que l'installation d'une vidéosurveillance n'est pas prioritaire. D'autres questions portent sur les aspects pratiques : le coût qui n'est pas négligeable (environ 50 000 €) dont la moitié serait couvert par des subventions, le nombre et le lieu d'implantation des caméras (seul le village de Vagnas serait couvert dans un premier temps). Par ailleurs, il conviendra de faire appel au référent départemental « collectivités locales » de la gendarmerie, s'agissant d'une question relative à la sécurité publique.

Le Conseil appelé à se prononcer sur le principe de l'installation des caméras a adopté cette proposition à la majorité (Pour 8, Contre 2, Abstention 1).

## 2. Le budget communal

La proposition de montant total du budget communal se monte à 1 006 129,90 € se composant de la section fonctionnement et de la section d'investissement.

### a) Section de fonctionnement

Le montant des dépenses proposé est de 803 816,14 € dont les deux postes principaux sont les charges à caractère général (190 480 €) et les charges de personnel (266 300 €).

Le montant total des recettes est de 575 035 € provenant principalement des impôts et taxes (292 347 €) et des dotations (notamment de l'Etat) et participations : 226 588 €. Le résultat de fonctionnement de 2021 reporté, qui vient s'ajouter à ces recettes et permet d'équilibrer les dépenses, est de 228 781,14 €

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 172 353 €.

### b) Section d'investissement

Le montant total du budget d'investissement s'établit à 311 587,80 € en incluant les dépenses prévues au présent budget (241 087,80 €) et les restes à réaliser du budget précédent (70 500 €). Les principales dépenses d'investissement du budget 2022 vont aux opérations suivantes : l'entretien de la voirie : 56 253 € et l'opération d'équipement du Chemin du Sallet : 60 000 €.

La proposition de budget communal a été adoptée à la majorité. (Abstentions : 2, Pour : 9, Contre : 0).

L'ensemble du budget est consultable en mairie.

## 3. Budget Assainissement

La proposition de budget assainissement composé de la section d'exploitation (avec des dépenses pour 147 071,15 € et un montant de recettes équivalent permettant de réaliser un autofinancement de 82 902,77 € au profit de la section d'investissement) et de la section d'investissement avec des dépenses pour 594 990,48 € consacrées essentiellement à la création de la nouvelle station d'assainissement de Brujas et à l'extension du réseau d'assainissement de Vagnas, a été adoptée à l'unanimité.

## 4. La mise en place d'un budget annexe pour le lotissement de Terre Longue a été adoptée à l'unanimité

L'opération consistant à lotir une partie du terrain dit Terre Longue, doit faire l'objet d'un budget annexe permettant une gestion adaptée à l'opération notamment sur la durée qui peut dépasser l'année. Elle est donc distincte du budget communal.

On rappellera que cette opération concerne une parcelle d'environ 20 000 m<sup>2</sup> dont la moitié est constituée de terrains non constructibles qui seront dédiés à un parc (îlot fraîcheur) et à un parking, une parcelle étant cédée à la Bastide d'Iris. Les 10 000 m<sup>2</sup> constructibles seront pour partie vendus à l'hôtel La Bastide d'Iris attenante (pour 2400 m<sup>2</sup>) et pour le restant lotis.

5. Le Conseil a également adopté à l'unanimité les devis de géomètres pour la division parcellaire relative au lotissement de Terre Longue et au bornage du chemin de Sallet.

6. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la vente d'une partie du terrain de Terre Longue à l'hôtel attenante La Bastide d'Iris. Il s'agit d'une parcelle de 2400 m<sup>2</sup> constructibles à 42 € le m<sup>2</sup> pour un total de 100 800 € et d'une parcelle de 1000 m<sup>2</sup> non constructible à 5 € le m<sup>2</sup> pour un total de 5 000 €.

7. Le Conseil a adopté à l'unanimité l'instauration d'une redevance pour le rejet des eaux traitées issues d'un système autonome non raccordé à l'assainissement collectif dans un fossé communal. Le coût de cette redevance sera de 1 000€ à payer une seule fois lors de l'obtention du permis. Le département, en cas de rejet dans un fossé d'une voie départementale, pratique le même tarif.

## LOTO du club «LES SANS SOUCIS », quel succès !

20



C'est le lundi 6 juin, jour de Pentecôte, que le club « les sans soucis » a joué l'éternel retour en organisant leur grand loto annuel absent depuis 2 années. Cette manifestation a eu lieu au tennis, sous chapiteaux, afin d'accueillir les participants venus nombreux. Il est vrai que, de la simple quine aux cartons pleins le club, pour ce grand jour, avait misé sur des lots attractifs et prisés.

Et quel bonheur de se retrouver ! Pas seulement entre vagnassiens car le club connaît un succès qui s'étend au-delà de notre commune et ce n'est pas Brigitte MATHEY, présidente, qui s'en plaindra. En effet, toute personne ayant atteint l'âge de 70 ans peut adhérer à cette belle association.

Les nombreux lots et le bonheur de se retrouver n'effacent en rien la lourde charge des préparatifs. Heureusement, la présidente a pu compter sur l'aide précieuse d'un bon nombre de bénévoles, adhérents, élus pour que cette manifestation soit une réussite et elle l'a été. Les généreux donateurs, restaurants et autres, ont contribué à la richesse des lots de la TOMBOLA.



Jean Marie REYNAUD, toujours fidèle animateur et Henri HERMEL, vice-président ont fait vibrer chaque participant à l'annonce du numéro sortant... et gagnant pour les plus chanceux. Quines et cartons pleins se sont succédés créant une adrénaline palpable du presque gagnant aux grands vainqueurs heureux d'emporter des lots de belle valeur.

UNE JOURNEE REUSSIE grâce à l'implication des membres actifs, bénévoles et élus. Un grand merci aux donateurs, commerçants et restaurants, sans qui les lots n'auraient pas été aussi divers et attrayants. Merci aux participants, protagonistes de cette réussite.



**Le club des sans soucis** vous accueille tous les lundis après-midi à la **maison pour tous**. Alors, dès la rentrée, faites vous plaisir, troquez vos tâches habituelles contre d'agréables moments au club.....

**Rendez vous en septembre !**

## La compagnie KI-WATT en spectacle à Vagnas !



**Le samedi 16 juillet à 18h,  
place Urbain Thévenon,**

« VAGNAS PATRIMOINE ET DECOUVERTES » vous propose un **spectacle** de cirque loufoque tout public et tout terrain.

La compagnie KI-WATT qui fait sa tournée à vélo ! (De la culture 100% propre et locale !) commencera par une déambulation dans le village afin de convier les gens à assister au spectacle.

Au terme du spectacle, vous pourrez prendre un verre à la buvette sur place ; une petite restauration vous sera proposée par l'association.

**Venez nombreux, le spectacle est GRATUIT ! (Offert par Vagnas Patrimoine et découvertes).**

## *CAMILLE et son potager : du jardin à l'étal...*

20



Camille ALLIO a une réelle passion pour son jardin, et c'est avec cette même passion qu'elle vous propose ses **légumes fraîchement récoltés tous les matins (sauf lundi)**.

Pourtant rien ne prédestinait Camille aux travaux de la terre. En effet, après sa scolarité, elle assure le poste d'assistante maternelle à la crèche de Vallon Pont d'Arc ; ce beau métier, elle l'assume mais voilà que l'amour de la terre l'a rattrapé. Faisant fi de toutes les difficultés, elle se lance un défi de taille : cultiver son propre potager et proposer sa récolte à la clientèle.

Depuis, elle ne ménage pas sa peine. Autodidacte, elle fonce car Camille est heureuse et fière de faire vivre les terres de ses grands parents avec son compagnon Steve. Lui, très manuel et en passe de devenir ferronnier, a été une vraie chance pour leur installation, son savoir faire leur a été bien utile.

Des semis à l'étal, tout est contrôlé par elle et son compagnon, ces deux jeunes ne ménagent pas leurs efforts et sont heureux de proposer **leurs courgettes, tomates, oignons, haricots, aubergines...** et cette année, **leurs melons**. En visitant leur lieu de travail, vous pourrez constater l'immense tâche qui est la leur. Ici, pas de produits chimiques, la terre est enrichie avec le fumier du parc animalier.



A l'heure où la production locale prend tout son sens, venez découvrir ou redécouvrir ces merveilles de couleurs, de saveurs, souvent perdues, propres aux légumes du jardin.



C'est sur un lieu ombragé, près de ses terres, que Camille vous accueille le matin : **du mardi au dimanche de 8h30 à 12h, Route de Brujas, chemin de Ségris (Vagnas). Suivez le panneau... Tout est frais du jour !**

## *Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit*

### **Pourquoi cette interdiction ?**

Au-delà des troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets (plastiques notamment mais aussi déchets verts) est fortement émetteur de polluants. Parmi ces polluants, se trouvent des particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et le benzène.

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

### **Quels sont les déchets concernés par cette situation ?**

Ce sont les déchets verts (tontes de pelouses, taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore de feuilles mortes...), mais aussi les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques.

### **Qui doit respecter cette interdiction ?**

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée

**Sur Internet : toutes les infos sur [vagnas-ardeche.com](http://vagnas-ardeche.com)**